

LES ACTIONS

ENGAGÉES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

À partir des recommandations du groupe d'experts, les pouvoirs publics ont engagé un programme d'actions.

Pour réduire l'exposition aux radiofréquences

- limiter par voie réglementaire l'exposition du public aux radiofréquences et compléter les obligations des opérateurs ;
- inciter les industriels à poursuivre leurs efforts pour diminuer les niveaux d'exposition dus aux téléphones mobiles.

Pour favoriser l'information du public

L'arrêté du 8 octobre 2003 relatif à l'information des consommateurs sur les équipements terminaux radioélectriques prévoit que figurent de façon lisible et visible dans la notice d'emploi le débit d'absorption spécifique (DAS) ainsi que des informations relatives à la sécurité des personnes utilisatrices ou non des téléphones mobiles. Des conseils d'utilisation pour réduire les niveaux d'exposition de l'utilisateur lui-même doivent également être proposés.

Pour poursuivre la recherche scientifique

Il est nécessaire de soutenir les programmes de recherche nationaux et de participer au niveau international à ceux engagés par l'Union Européenne ainsi que par l'Organisation Mondiale de la Santé.

À ce titre, la fondation « Santé et Radiofréquences » (www.sante-radiofrequences.org), reconnue d'utilité publique par décret le 10 janvier 2005, permet à la France de contribuer à l'effort de recherche international dans le domaine des radiofréquences. Cette fondation a pour but de définir, promouvoir et financer des programmes de recherche sur les effets de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques radiofréquences ainsi que la diffusion des connaissances auprès des professionnels et du public.

Éditions Sicom 061 63 - Direction Générale de la Santé - PARIS 14^{es} - Novembre 2006

TÉLÉPHONES MOBILES



SANTÉ & SÉCURITÉ

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOUS POUVEZ CONSULTER LES SITES INTERNET SUIVANTS :

Ministère en charge de la santé : www.sante.gouv.fr

(lien direct : http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/telephon_mobil/sommaire.htm)

Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement
et du travail : www.afsset.fr

Agence nationale des fréquences : www.anfr.fr

Fondation Santé & Radiofréquences : www.sante-radiofrequences.org

Organisation mondiale de la santé : www.who.int



Ministère de la Santé
et des Solidarités



Avec plus de 48 millions d'abonnés en France, le téléphone mobile est entré dans notre quotidien. Toutefois, certains d'entre nous s'inquiètent des éventuels effets nocifs que son utilisation pourrait engendrer.

À la demande des autorités sanitaires, un groupe d'experts a été constitué en 2000 afin de faire la synthèse de l'état des connaissances scientifiques sur les effets de l'exposition du public aux champs de radiofréquences. En 2002, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) a été chargée d'une veille permanente dans le domaine des champs électromagnétiques de radiofréquences de la téléphonie mobile. L'agence a ainsi publié deux rapports en 2003 et 2005 (disponibles sur le site de l'Afsset : www.afsset.fr).

Il n'existe pas aujourd'hui de preuve scientifique démontrant que l'usage des téléphones mobiles présente un risque pour la santé.

Néanmoins, cette hypothèse ne pouvant être définitivement exclue, les groupes d'experts invitent chacun à adopter une attitude inspirée du principe de précaution. Par ailleurs, il préconise la mise en œuvre d'actions simples destinées à réduire l'exposition moyenne du public aux champs de radiofréquences, tout en conservant un niveau compatible avec la qualité du service rendu.

Ces recommandations des experts ne signifient pas qu'ils considèrent qu'un risque sanitaire soit avéré.

Ce dépliant vous présente des conseils pratiques et faciles à mettre en œuvre pour profiter de votre téléphone mobile tout en préservant votre sécurité.

Il s'inspire des conclusions et recommandations des différents travaux d'expertise.

Ne téléphonez jamais en conduisant... même avec un kit mains-libres

Téléphoner en conduisant constitue un réel facteur d'accident grave. C'est pour cette raison que le décret n°2003-293 du 31 mars 2003 **interdit l'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation**. Cependant, le danger provient plus de la **distraction** créée par la conversation que de l'immobilisation d'une main : par conséquent, l'utilisation d'une oreillette (kit mains-libres) n'est pas dans ce cas une solution.

À savoir

Des études épidémiologiques ont mis en évidence que l'utilisation d'un téléphone mobile en conduisant, avec ou sans kit mains libres, augmentait considérablement le risque d'accident. Cette augmentation du risque d'accident grave lors d'une conversation téléphonique au volant est comparable à celle induite par un taux d'alcoolémie élevée.

Hôpitaux et avion : éteignez votre téléphone mobile

Les signaux radio émis par votre téléphone sont susceptibles de perturber le fonctionnement d'autres équipements électroniques. Il est donc important de respecter les consignes de sécurité qui vous sont communiquées en éteignant votre téléphone chaque fois que cela vous est demandé.

À savoir

La mise en veille de votre appareil n'est pas suffisante : **son alimentation doit être coupée**.

En raison des risques d'interférences, il est recommandé aux personnes portant un implant électronique (pacemaker, pompe à insuline, neurostimulateur...) d'éloigner leur téléphone mobile de plus de 15 cm de leur appareil et de ne l'utiliser qu'avec l'oreille opposée au côté où celui-ci est situé.



QUELQUES RÈGLES FACILES À VIVRE

TÉLÉPHONES
MOBILES

Utilisez votre téléphone mobile avec discernement

Évitez les conversations inutiles ou trop longues, car une communication prolongée augmente également la durée de votre exposition aux radiofréquences.

À savoir

Les dispositifs (dits « antiradiations » ou « bioprotecteurs ») présentés comme réduisant le niveau d'exposition dû aux téléphones mobiles n'ont pas fait la preuve de leur efficacité.

Soyez vigilant dans les zones de mauvaise réception

Afin de maintenir constante la qualité de transmission, votre téléphone mobile ajuste automatiquement sa puissance d'émission. Ainsi, **dans une zone de mauvaise réception** (par exemple à l'intérieur d'un véhicule, d'un ascenseur, d'un parking souterrain ou tout simplement dans un secteur mal couvert par le réseau), **votre appareil augmente sa puissance et donc votre niveau d'exposition**. Vérifiez le niveau de réception indiqué sur votre téléphone et **privilegiez les zones où la réception est optimale**.

À savoir

Entre son niveau minimal et maximal, la puissance d'émission de votre téléphone mobile peut être **multipliée par 1 000**.

Conseillez à vos enfants un usage modéré du téléphone mobile

Dans son avis de juin 2005, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail a réitéré ses conclusions quant à la persistance d'un **doute lié à la possibilité d'effets sanitaires associés à l'exposition directe du crâne aux champs des téléphones mobiles**. Si des effets sanitaires étaient mis en évidence, les enfants pourraient être plus sensibles étant donné que leur organisme est en cours de développement (système nerveux par exemple) et qu'arrivés à l'âge adulte, ils auront été exposés plus longtemps aux champs émis par les téléphones mobiles. Ainsi, et s'appuyant sur une **approche de précaution**, les parents d'enfants ou d'adolescents disposant d'un téléphone mobile devraient les **encourager à un usage modéré du téléphone mobile** qui devrait être réservé aux appels essentiels et veiller à les informer sur les moyens permettant de réduire leur exposition.

Évitez de téléphoner en vous déplaçant

Lorsque vous vous déplacez, votre téléphone mobile entre successivement en relation avec différentes stations de base. À chaque fois qu'il doit **rechercher un nouveau relais**, votre téléphone **élève sa puissance** au niveau maximum.

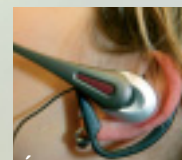
À savoir

Au moment de la connexion au réseau et dans les premières secondes de la conversation, votre téléphone mobile émet à **sa puissance maximale**.

Éloignez votre téléphone mobile

En éloignant votre téléphone des zones sensibles de votre corps, vous réduirez considérablement leur niveau d'exposition. Ces zones sensibles peuvent être spécifiques : génitales chez les adolescents, périombilicales chez les femmes enceintes.

Pour limiter l'exposition de la tête, un kit piéton (oreillette) peut vous aider.



QUE DISENT LES EXPERTS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER ?

TÉLÉPHONES
MOBILES



Des valeurs limites d'exposition

Sur les effets thermiques et biologiques

À des niveaux très élevés, les champs de radiofréquences sont susceptibles de provoquer des effets thermiques (dus à l'échauffement). Ayant une puissance faible, les champs émis par les téléphones mobiles, comme par bien d'autres sources telles que leurs antennes relais ou les émetteurs de radiodiffusion, **ne permettent pas d'observer d'effets thermiques**. En revanche, ils sont **susceptibles de générer des effets biologiques** dont les mécanismes sont **encore inconnus**. Le fait de constater un effet biologique ne signifie pas que celui-ci présente un caractère menaçant pour la santé. Il s'agit souvent de la simple manifestation d'une régulation spontanée du corps face à une stimulation extérieure : ainsi, la peau rougit au contact du froid.

Sur le risque d'effets cancérogènes

De nombreuses personnes se sont inquiétées des risques de cancer, en particulier du cerveau en raison de la proximité entre le téléphone et la tête. À ce jour, **les études conduites sur des animaux**, tout comme celles récemment réalisées **sur l'homme** en Europe et aux États-Unis **ne permettent pas de conclure à une augmentation du risque de cancer** au niveau des régions exposées (tête, cou).

De même, d'un point de vue épidémiologique, les résultats publiés à ce jour ne permettent toujours pas de conclure sur le risque de cancers lié à l'utilisation des téléphones actuellement mis sur le marché. Cependant, certains résultats publiés dans le cadre de l'étude INTERPHONE, coordonnée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), et ayant porté, dans des pays nordiques, sur l'utilisation de modèles de téléphones plus anciens (susceptibles de générer des niveaux d'exposition supérieurs aux téléphones actuels) incitent à la prudence, devant une possible augmentation du risque de certaines formes de tumeurs bénignes après une longue utilisation.



Les valeurs limites d'exposition du public aux champs de radiofréquences émis par les téléphones mobiles sont fixées par l'arrêté du 8 octobre 2003 fixant les spécifications techniques applicables aux équipements terminaux radio-électriques. Cet arrêté reprend en droit français la recommandation du Conseil de l'Union Européenne du 12 juillet 1999 qui, sur la base d'une expertise internationale, a fixé les valeurs limites d'exposition aux radiofréquences destinées à **garantir la sécurité et la protection du public**.

La dose d'énergie absorbée par le corps lors de l'exposition aux radiofréquences est définie par le Débit d'Absorption Spécifique (DAS). La mesure du DAS s'exprime en puissance absorbée par kilogramme de tissu (W/kg ou watts par kilogramme). Cette mesure est réalisée suivant des protocoles normalisés à l'échelle européenne qui tiennent compte de l'utilisation du téléphone mobile fonctionnant au maximum de sa puissance.

Cette valeur mesurée doit rester inférieure aux valeurs limites fixées par l'arrêté du 8 octobre 2003. Ainsi, **la valeur la plus élevée de DAS local des téléphones mobiles doit être inférieure à 2 W/kg**.

Les modèles de téléphone actuellement disponibles sur le marché respectent les limites d'exposition fixées par la réglementation.

Par ailleurs, les évolutions technologiques des téléphones portables ont permis une réduction du niveau des expositions des utilisateurs, notamment grâce à une diminution de la puissance maximale des téléphones, ainsi qu'à un meilleur contrôle de la puissance nécessaire au bon fonctionnement des appareils au cours des appels.